

Mardi 1^{er} septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 1^{er} septembre 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Caroline Hudon, mairesse suppléante formant quorum.

Est absente Madame Solange Morneau, mairesse.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2026-09-342

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-343

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 AOÛT 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 AOÛT 2026 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU TENUE LE 20 AOÛT 2026.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2026 et de la séance extraordinaire du conseil du 17 août 2026 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour l'installation de compteurs d'eau tenue le 20 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-344 DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 27 AOÛT 2026.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 27 août 2026, pages 1 à 3, pour un montant de 375 732,28 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 375 732,28 \$.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
-------------------------------------	--------------------------------

2026-09-345 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 27 AOÛT 2026.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 27 août 2026, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 543 952,36 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
-------------------------------------	--------------------------------

2026-09-346 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AOÛT 2026.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en août 2026, pages 1 à 68, pour un montant de 410 297,94 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
-------------------------------------	--------------------------------

2026-09-347

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 27 août 2026.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-348

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GARE PATRIMONIALE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 331 675 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux de réfection de la gare patrimoniale est estimé à 331 675 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et un pourcentage pour les imprévus;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ces travaux, la Ville de Saint-Pascal dispose d'une aide financière de 130 136 \$ accordée par la MRC de Kamouraska dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – sous-volet 1B, tel qu'il appert de l'entente intervenue le 24 août 2022 avec la MRC de Kamouraska et de son avenant no 1 intervenu le 23 février 2026 joints en liasse en annexe sous la cote A;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 17 août 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 432-2026, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci, de son coût et de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que le règlement numéro 432-2026 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements).**

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-349

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2026 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU.

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 433-2026 modifiant le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d'eau.

Francis Ouellet, conseiller

2026-09-350 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2026 CONCERNANT LES COMP-TEURS D'EAU.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Josée Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 433-2026 modifiant le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d'eau.

2026-09-351 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2026 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME.

Monsieur Alain Potvin, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 434-2026 modifiant le Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme.

Alain Potvin, conseiller

2026-09-352 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2026 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 434-2026 modifiant le Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme.

2026-09-353 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 AOÛT 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 12 août 2026 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant de la résolution numéro 11-26 qui fera l'objet d'une décision particulière de la part du conseil municipal.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-354 ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR JOEY FOURNIER CONCERNANT LE 604, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Joey Fournier pour la propriété située au 604, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer sept fenêtres de style coulissantes en PVC par des fenêtres pleines à battants en PVC;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-26 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres auront pour effet d'harmoniser le style de l'ensemble des fenêtres du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Joey Fournier pour la propriété située au 604, rue Taché.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-355

AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À ATELIER MAP DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA GARE PATRIMONIALE.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 432-2026 décrétant des travaux de réfection de la gare patrimoniale et autorisant un emprunt de 331 675 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un devis technique afin d'aller en appel d'offres pour octroyer un contrat pour réaliser les travaux de réfection de la gare patrimoniale;

CONSIDÉRANT l'article 5.1.1 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires qui délègue à la direction générale l'octroi de contrat pour services professionnels d'une valeur de 5 000 \$ ou moins;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a octroyé un contrat à Atelier MAP en mars 2026 pour la confection d'un devis technique relatif aux travaux de réfection de la gare patrimoniale au montant de 3 619,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Atelier MAP datée du 25 août 2026 au montant de 2 960,61 \$ incluant les taxes pour la production de documents complémentaires au devis technique relatif aux travaux de réfection de la gare patrimoniale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'honoraires professionnels supplémentaires de 2 960,61 \$ incluant les taxes à Atelier MAP dans le cadre du mandat pour la rédaction d'un devis technique relatif aux travaux de réfection de la gare patrimoniale, le tout conformément à l'offre de services professionnels datée du 25 août 2026.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-356

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC MADAME NOËMY CÔTÉ-BEAULIEU POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2027.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 septembre 2026 de la convention de bail existant entre la Ville et Madame Noëmy Côté-Beaulieu pour des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Espace communautaire sis au 580-A, rue Côté;

CONSIDÉRANT la volonté de Madame Noëmy Côté-Beaulieu de renouveler le bail pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT le projet de convention de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Madame Noëmy Côté-Beaulieu pour des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Espace communautaire sis au 580-A, rue Côté pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau ou en son absence, la mairesse suppléante, Madame Caroline Hudon et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-357

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT AVEC GAÉTAN TREMBLAY ET FILS LTÉE POUR UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL.

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise Gaétan Tremblay et Fils ltée d'acquérir le lot numéro 6 623 395 du cadastre du Québec adjacent à sa propriété existante dans le parc industriel, d'une superficie de cinq mille (5 000) mètres carrés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et l'entreprise;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-12-491 de ce conseil établissant le prix de vente des terrains dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT le projet de promesse d'achat à intervenir avec Gaétan Tremblay et Fils ltée soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier les termes de la promesse d'achat à intervenir avec Gaétan Tremblay et Fils ltée pour la vente du lot numéro 6 623 395 du cadastre du Québec d'une superficie de cinq mille (5 000) mètres carrés et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse ou en son absence Madame Caroline Hudon, mairesse suppléante et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite promesse d'achat.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-358

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE À INTERVENIR AVEC GAÉTAN TREMBLAY ET FILS LTÉE POUR LE LOT NUMÉRO 6 623 395 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-09-357 de ce jour autorisant la signature d’une promesse d’achat avec Gaétan Tremblay et Fils ltée pour le lot numéro 6 623 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Me Andréanne Moreau, notaire par Gaétan Tremblay et Fils ltée pour procéder à la rédaction du contrat de vente à intervenir avec la Ville pour ledit lot;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau ou en son absence, Madame Caroline Hudon, mairesse suppléante et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de vente du lot numéro 6 623 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, à intervenir avec Gaétan Tremblay et Fils ltée au coût de 18 837,46 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement au respect de tous les termes et conditions contenus à la promesse d'achat conclue antérieurement à la vente.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-359

RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICES INTERVENUE AVEC TOURISME KAMOURASKA POUR LA GESTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-337 du conseil municipal autorisant la signature d'une entente de services avec Tourisme Kamouraska pour la gestion du bureau d'information touristique de Saint-Pascal pour les saisons estivales 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2026 de l'entente de services numéro TK2024-001 liant la Ville de Saint-Pascal et Tourisme Kamouraska;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-03-116 de ce conseil procédant à la fermeture du bureau d'information touristique de Saint-Pascal en raison de la décision de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent de ne pas renouveler le permis d'exploitation du bureau;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il y a lieu de mettre fin à l'entente de services avec Tourisme Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de résilier l'entente de services numéro TK2024-001 intervenue avec Tourisme Kamouraska concernant la gestion du bureau d'information touristique de Saint-Pascal;
- de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale pour transmettre la présente résolution à Tourisme Kamouraska et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-360 **EMBAUCHE D'OUVRIERS D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRES AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SAISON 2026-2027.**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs lors de la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 12 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Messieurs Mathieu Marquis, Félix Bernier et Raphaël Lavoie à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 7 septembre 2026 au 29 mai 2027, aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

_____ Caroline Hudon, mairesse suppléante	_____ Me Louise St-Pierre, greffière
--	---

2026-09-361 **EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2026-2027.**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour assurer le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs lors de la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 20 août 2026;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-05-205 du conseil municipal établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Messieurs Émile Ouellet, Gabriel Dubé, Xavier St-Pierre, Alexandre Lemelin, William Desjardins et Alexy Massé et Mesdames Jade Ouellet, Béatrice Lajoie, Amy Lagacé et Cassandre Dumais à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 12 septembre 2026 au 1^{er} mai 2027.

_____ Caroline Hudon, mairesse suppléante	_____ Me Louise St-Pierre, greffière
--	---

2026-09-362 **DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE AUTORISÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE.**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une personne responsable de l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement :

- de désigner le responsable du développement et de l'urbanisme à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville;
- de ratifier les actes posés par le responsable du développement et de l'urbanisme dans le cadre de l'application du règlement numéro 404-2024 antérieurement à la présente désignation, notamment l'émission de certificats d'admissibilité.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
---	--------------------------------------

2026-09-363

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À 9213-1838 QUÉBEC INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par l'entreprise 9213-1838 Québec inc. (CarrXpert Mc Kamouraska) relativement à l'immeuble situé au 216, rue Rochette, dans le cadre du volet 1 - cadre bâti et attractivité visuelle du programme;

CONSIDÉRANT que le projet consistait notamment en la réfection des façades du bâtiment, le remplacement d'enseignes ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement paysager visant à améliorer l'attractivité visuelle de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'admissibilité à une aide financière a été délivré par le fonctionnaire désigné le 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du fonctionnaire désigné datée du 19 août 2026 de verser une somme de 10 000 \$ à 9213-1838 Québec inc., les travaux ayant été réalisés conformément à la demande déposée et les documents requis permettant de confirmer la réalisation du projet ayant été transmis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 10 000 \$ à 9213-1838 Québec inc. dans le cadre du programme de revitalisation de la Ville de Saint-Pascal, volet 1 – cadre bâti et attractivité visuelle, relativement aux travaux réalisés sur l'immeuble situé au 216, rue Rochette à Saint-Pascal.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
---	--------------------------------------

2026-09-364

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE LOISIRS.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les différents organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'appuyer les efforts de ces organismes;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02-70191-972
« Subventions aux organismes de loisirs »;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lemelin, directeur du
Service des loisirs et de Monsieur Francis Ouellet, conseiller;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d’accepter et d’autoriser le versement des montants
suivants aux organismes ci-après mentionnés :

- 3 000 \$ à Quartier-Jeunesse 1995 inc.;
- 2 000 \$ à l'Association du baseball mineur du Kamouraska;
- 2 500 \$ au Club de baseball junior AA de Saint-Pascal;
- 3 500 \$ au Club de baseball senior BB de Saint-Pascal.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
-------------------------------------	--------------------------------

2026-09-365	POSITION DE LA VILLE À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE DU CLUB DE VTT LES MANIE-AQUES DE WOODBRIDGE.
-------------	---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 10 août 2026 du club de VTT les
Manie-Aques de Woodbridge sollicitant l'autorisation de la Ville de circuler sur la
côte Bélanger afin de rejoindre la rue Bernier via la route 230 Est, le tout afin de
permettre aux quadistes de l'extérieur de Saint-Pascal de stationner leur remorque
sur un terrain de la rue Bernier et de pouvoir rejoindre les sentiers balisés;

CONSIDÉRANT que la côte Bélanger et la route 230 sont sous la juridiction du
ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT les inconvénients sur le voisinage que pourrait entraîner une
circulation accrue de véhicules et de quadistes dans le secteur résidentiel de la
rue Bernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'informer le club de VTT les Manie-Aques de Woodbridge
du refus de la Ville de permettre la circulation de quadistes dans la rue Bernier.

Caroline Hudon, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière
-------------------------------------	--------------------------------

2026-09-366	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU GALA D'OUVERTURE DE LA SALLE ANDRÉ-GAGNON LE 19 SEPTEMBRE 2026 À LA POCATIÈRE.
-------------	--

CONSIDÉRANT une correspondance de la Corporation régionale de la Salle
André-Gagnon invitant des représentants de la Ville à assister au Gala d'ouverture
de la salle le 19 septembre 2026 à La Pocatière;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficie de deux billets gratuits pour cet
événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de désigner Madame Caroline Hudon, conseillère et Madame Solange Morneau, mairesse ainsi que Madame Josée Chouinard, conseillère à titre de remplaçante de l'une ou l'autre pour assister au Gala d'ouverture de la Salle André-Gagnon le 19 septembre 2026 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-09-367 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2026-09-368 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 40.

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière